

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

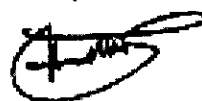
Pour répondre aux besoins des services, il est proposé la création d'emplois temporaires répondant à un accroissement d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/12/2016 17:43

COMMUNE DE SAINT DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 décembre 2016
Délibération n° 16/7-46

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS
REPOUNDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/7-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission
Affaire Générale / Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 22/12/2016 21:54

ANNEXE

CREATION D'EMPLOIS REpondant A UN BESOIN EN PERSONNEL
LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
Renfort d'effectif	Tous services	3	Fonctions diverses de catégorie A	niveau II (minimum) ou équivalent	Entre 2 460,45 € et 4 638,90 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	Tous services	5	Fonctions diverses de catégorie B	Niveau IV (minimum) ou équivalent	Entre 2 298,30 € et 3 426,30 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	Tous services		Fonctions diverses de catégorie B	Niveau V (minimum) ou équivalent	Entre 1 486,32 € et 1 884,53 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 21:54



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 décembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/7-46